

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
ET D'ASSAINISSEMENT DE ST JEAN D'ILLAC/MARTIGNAS
Mairie de St Jean d'Illac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, les membres du Comité syndical, convoqués par les soins de Monsieur le Président, se sont réunis au siège du Syndicat, à la Mairie de Saint Jean d'Illac, sous la présidence d'Edouard QUINTANO.

Etaient présents : Edouard QUINTANO, Jérôme PEScina, Dominique BEYRAND, Pascal LETANGRE, Maxime GHESQUIERE, Anne-Eugénie GASPARG.

Absents excusés :

Date de convocation : le 10 avril 2026

Nombre de conseillers : 6

En exercice : 6

Présents :

Votants :

2026-04-03 : Décision budgétaire modificative n°1 du budget Eau potable

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical la nécessité d'ajuster le budget primitif 2026 afin de réaliser des mouvements de charges liées à l'exploitation du service de l'eau potable.

Pour la section d'exploitation, il est proposé d'ouvrir des crédits supplémentaires destinés à la prise en charge de la publication d'annonces légales pour l'enquête publique lié au forage n°3.

Ces crédits complémentaires, pour un total de 4 200 euros, sont financés par la diminution du virement effectué à la section d'investissement.

Par ailleurs, la décision modificative n° 1 vise également à corriger deux erreurs matérielles constatées par le service de gestion comptable lors de la transmission de la maquette M49 : une erreur de 5 € au chapitre 042 et une de 278 € au compte D001.

Il est enfin précisé que cette décision modificative n'a pas d'incidence sur l'équilibre global du budget primitif 2026.

La transcription comptable de ces modifications est la suivante :

EXPLOITATION

DÉPENSES

Chapitre /Article	Désignation	Budget de l'exercice	Proposition DM n°1	BUDGET TOTAL
011	Charges à caractère général	37 200,00 €	4 200,00 €	41 400,00 €
6063	Fournitures entretien et petit équipement	200,00 €	- €	200,00 €
6161	Multirisques	7 000,00 €	- €	7 000,00 €
618	Divers	25 000,00 €	- €	25 000,00 €
6226	Honoraires	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
6231	Annonces et insertions	- €	4 200,00 €	4 200,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	125 000,00 €	- €	125 000,00 €
014	Atténuations de produits	62 000,00 €		62 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	15 250,00 €	- €	15 250,00 €
6531	Indemnité élus	14 900,00 €	- €	14 900,00 €
6533	Cotisations de retraite élus	350,00 €	- €	350,00 €
66	Charges financières	44 377,33 €	- €	44 377,33 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	44 651,20 €	- €	44 651,20 €
66112	Intérêts-rattachement ICNE	- 273,87 €	- €	- 273,87 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	- €	- €	- €
023(Ordre)	Virement à la section d'investissement	425 632,56 €	- 4 200,00 €	421 432,56 €
023(ordre)	Virement à la section d'investissement	425 632,56 €	- 4 200,00 €	421 432,56 €
042(Ordre)	Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 000,00 €	- €	116 000,00 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations...	116 000,00 €	- €	116 000,00 €
	Total des dépenses d'exploitation	826 459,89 €	- €	826 459,89 €

RECETTES

Chapitre /Article	Désignation	Budget de l'exercice	Proposition DM n°1	BUDGET TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services...	426 642,81 €	5,00 €	426 647,81 €
70111	Ventes d'eau aux abonnés	424 855,79 €	5,00 €	424 860,79 €
7083	Locations diverses	1 787,02 €	- €	1 787,02 €
74	Subventions d'exploitation	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	2,00 €	- €	2,00 €
77		- €	- €	- €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	250,00 €		250,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 500,00 €	- 5,00 €	26 495,00 €
777(ordre)	Quote-part des subventions d'investissement transférée...	26 500,00 €	- 5,00 €	26 495,00 €
R 002	Résultat reporté	373 065,08 €	- €	373 065,08 €
	Total des recettes d'exploitation	826 459,89 €	- €	826 459,89 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES				
Article	Désignation	Budget de l'exercice	Proposition DM n°1	BUDGET TOTAL
20		55 000,00 €	- €	55 000,00 €
2031	Etudes	55 000,00 €	- €	55 000,00 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
23	Immobilisations en cours	568 756,75 €	- 4 478,00 €	564 278,75 €
2315	Travaux d'installation	568 756,75 €	- 4 478,00 €	564 278,75 €
16	Emprunts et dette assimilées	43 350,00 €	- €	43 350,00 €
1641	Emprunts en unités monétaires	43 350,00 €		43 350,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 495,00 €	- €	26 495,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	46 030,81 €	278,00 €	46 308,81 €
	Total des dépenses d'investissement	741 632,56 €	- 4 200,00 €	737 432,56 €
RECETTES				
Chapitre /Article	Désignation	Budget de l'exercice	Proposition DM n°1	BUDGET TOTAL
13	Subventions d'investissement	200 000,00 €	- €	200 000,00 €
13118	Autres subventions d'équipement Etat	200 000,00 €		200 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	425 632,56 €	- 4 200,00 €	421 432,56 €
021	Virement de la section de fonctionnement	425 632,56 €	- 4 200,00 €	421 432,56 €
040	Opérations d'ordre transfert entre section	116 000,00 €	- €	116 000,00 €
R 001	Solde d'exécution positif reporté	- €	- €	- €
	Total des recettes d'investissement	741 632,56 €	- 4 200,00 €	737 432,56 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

Vu, l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 au 1er janvier 2026 ;

Vu, les crédits ouverts au titre du budget primitif 2026 du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement (SIAEA) de Saint-Jean-d'Illac/Martignas ;

Vu, la maquette M49 (Extrait) de la décision budgétaire modificative n°1 annexée à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de procéder aux ajustements comptables et budgétaires devenus nécessaires au vu de l'exécution du budget primitif 2026 ;

DÉCIDE

Article-1 : d'approuver la décision modification n°1 du budget primitif 2026 du service public EAU POTABLE du SIAEA de Saint-Jean-d'Illac/Martignas dont le détail est présenté ci-dessus.

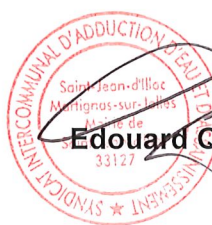
Article-2 : Le comité syndical donne tous pouvoirs au Président pour mettre en œuvre cette décision modificative n°1, effectuer les opérations comptables nécessaires et procéder aux éventuelles régularisations en lien avec ces modifications.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme, le 23 avril 2026

Le Président,
Maire de Saint Jean d'Illac,


Edouard QUINTANO